

INSPECTION DU TRAVAIL

Préparation et évaluation de la conformité

DOCUMENTS A PRESENTER	Oui	Non	Corrections ou mises à jour nécessaires
REGISTRES GENERAUX			
Registre unique du personnel			
Livre de paie			
Registre des délégués du personnel			
DOCUMENTS LIES AU RECRUTEMENT			
Les déclarations uniques d'embauche des professionnels			
Les contrats de travail des employés			
Les fiches de postes des professionnels			
Le livret d'accueil des professionnels			
Le règlement intérieur			
Les bulletins de paie des professionnels			
Les documents permettant le suivi du temps de travail			
DOCUMENTS LIES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL			
La fiche entreprise (rédigée par le service de santé au travail)			
Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de moins d'un an + Les archives des anciennes versions			
Le plan d'actions pluriannuel issu du DUERP			
Les déclarations d'accidents du travail (consignées ou non dans un Registre)			
Les alertes de danger grave et imminent des professionnels Le Registre d'alerte de danger grave et imminent du CSE			
Tout document décrivant les modalités de mise en place du télétravail			
<u>Fonction Publique</u> : le dernier Rapport Social Unique (cf. Décret 2020-1493 du 30 novembre 2020)			
<u>Fonction Publique</u> : le plan d'actions égalité professionnelle (cf. Décret 2020-528 du 4 mai 2020)			
DOCUMENTS LIES AU CSE			
Calendrier CSE de l'année en cours			
PV des 4 derniers CSE (ou CHSCT/CTE)			
PV élections professionnelles			
Règlement intérieur du CSE			
Attestation de formation des membres du CSE			

POINTS DE VIGILANCE	Oui	Non	Améliorations nécessaires
<u>Fonction Publique</u> : Rédaction des Lignes Directrices Générales* (cf. Décret 2019-1265 du 29 novembre 2019)			
<u>Fonction Publique</u> : Procédures décrivant le dispositif de lutte contre les actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (cf. Décret 2020-256 du 13 mars 2020)			
Panneaux d'affichage des communications syndicales, pour chaque section syndicale présente dans la structure			
Conditions d'exercice des droits d'alerte et de retrait			
Le Registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement à disposition du CSE			

AFFICHAGE OBLIGATOIRE	Oui	Non	Améliorations nécessaires
Panneau interdiction de fumer/vapoter			
Consignes en cas d'incendie			
Horaires collectifs de travail (planning à jour affichés en caractères lisibles et apposés de façon apparente dans chacun des lieux de travail auxquels ils s'appliquent)			
Lieu et conditions de consultation du DUERP			
Noms et Coordonnées Inspection du Travail			
Noms et Coordonnées Services d'urgence			
Noms et Coordonnées Service santé au travail ou Médecin du travail			
INFORMATION OBLIGATOIRE	Oui	Non	Améliorations nécessaires
L'affichage n'est plus obligatoire pour les points suivants depuis le Décret 2016-1417 du 20 octobre 2016. L'employeur doit « informer par tout moyen aux salariés »			
Repos hebdomadaire			
Dérogations aux horaires de travail			
Ordre des départs en congés / Dates de congés payés			
Convention collective et/ou accords applicables Modalités de consultation sur le lieu de travail			
Règlement intérieur			
Liste des membres du CSE			
Travail temporaire : Informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à Pole emploi et au Direccte. Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de Pôle emploi et du Direccte			
Accord de participation			
Tous les 4 ans, organisation des élections. Le document diffusé précise la date envisagée pour le premier tour			
Articles relatifs à la lutte contre les discriminations (art. 225-1 à 225-4 du code pénal)			
Articles relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (art. L322-1 à L322-7 du code du travail)			
Articles relatifs au harcèlement moral et sexuel (art. 222-33 du code pénal)			
Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits			
Actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel Noms et Coordonnées du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes			

SI DEMARCHE PRAP AU SEIN DE LA STRUCTURE	Oui	Non	Améliorations nécessaires
Liste des agents certifiés			
Formations planifiées			
Fiches PRAP : accessibilité, gestion, classement			
CR Copil PRAP			

